

que les bénéfiques ont grandement diminué, le volume des ventes est demeuré relativement constant pour ce qui touche aux ventes mondiales. La même situation se présente à la société *International*. Si tout le mal vient des bénéfiques, alors pourquoi les prix n'ont-ils pas diminué? Selon toute apparence, ce n'est pas des bénéfiques que vient tout le mal. C'est la seule conclusion que je puisse tirer et, si je fais erreur, je vous demanderai de me remettre dans la bonne voie.

M. NOLLET: Il y a beaucoup d'autres facteurs en cause.

M. HORNER (*Acadia*): Je l'admets, mais nous en tenons moins compte en disant que les bénéfiques ne peuvent être la cause de tout le mal.

M. NOLLET: C'est pourquoi je dis qu'une étude sérieuse entreprise par une société de comptables est nécessaire au Comité afin qu'il obtienne ces réponses-là. Moi aussi, j'aimerais obtenir ces réponses.

M. MANDZIUK: Le ministre a dit que certaines de ces demandes sont exagérées. Après avoir entendu la lecture des mémoires des différents solliciteurs, il faut conclure que chacun essaie de monter en épingle sa propre demande et, monsieur, vous êtes de ceux-là. Chaque fois que nous entendons des témoignages, il y a toujours quelqu'un d'autre à blâmer.

Notre Comité s'intéresse aux facteurs déterminants qui causent l'état des prix et il est probable que le Comité et vous-mêmes songez à atteindre un but identique, qui est de libérer les agriculteurs de cet étai des prix. Nous nous rendons compte que cela existe, mais nous voulons en connaître les facteurs déterminants. Nous avons reçu ici des concessionnaires qui nous ont dit être les victimes de cet étai des prix. Ils prétendent n'avoir qu'une faible marge de bénéfiques et ils soutiennent que les cultivateurs sont des commerçants si mesquins qu'ils leur enlèvent le plus petit pourcentage de bénéfiques et réduisent, en somme, leurs bénéfiques à rien du tout. Des fabricants se sont présentés ici et nous ont dit qu'au cours de ces dernières années, c'était la main-d'œuvre qu'il fallait accuser, parce que les salaires avaient augmenté. Ils ont aussi souligné l'augmentation des salaires qui a contribué à élever le coût des matières premières et des produits manufacturés qu'ils utilisent. Ils nous ont fait prendre connaissance de leurs bilans annuels et nous connaissons tous le vieux dicton: les chiffres ne mentent pas, ...mais je n'en dis pas davantage.

Nous savons parfaitement que, si les chefs syndicalistes viennent ici, ils essaieront de diminuer leur part de responsabilité dans toute cette affaire et de minimiser les critiques qu'on leur adresse. Notre Comité, dis-je, a pour tâche de faire un examen minutieux de tous les témoignages et de tirer certaines conclusions. Quelles seront ces conclusions? Il est difficile de le dire; mais je crois que ce mémoire semble s'intéresser plus aux remèdes qu'aux causes.

Vous proposez la nationalisation des usines de fabrication. Vous dites qu'il existe neuf fabricants; c'est un bon argument. Vous vous demandez pourquoi il n'y aurait pas un seul organisme de distribution au lieu de neuf; mais il y a un revers à la médaille. Si vous agissez ainsi, vous enlèverez au cultivateur son habileté instinctive au marchandage. Monsieur, comme tous les cultivateurs, je déteste les monopoles. Nous devons admettre que le cultivateur est un individualiste. Il n'aime pas qu'on lui dise: «Voici le seul endroit où vous puissiez acheter votre outillage et ces gens-là pourront exiger de vous le prix qu'ils désirent.» Qu'il s'agisse de monopoles d'État ou privés, je m'oppose à tous les monopoles et je crois que tous les agriculteurs canadiens s'y opposent également.

Par contre, vous proposez que, si la nationalisation ne peut être retenue comme solution, il y ait un corps public puissant, un tribunal fédéral des prix